



BULLETIN D'ADHÉSION 2006

(jusqu'au 31 Décembre 2006)

Mille et Une Roues

Adresse Postale pour les adhésions et l'assurance : 18, rue St fiacre 67000 Strasbourg



Par ce document, j'adhère à l'association Mille et Une Roues.

Je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, dont je reconnais avoir pris connaissance. En cas de résiliation volontaire ou non de mon adhésion (motif justifié par les dirigeants), l'association ne rembourse ni la cotisation annuelle, ni le montant de l'assurance (toutes options comprises).

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville.....

Né(e) le..... Tél. (maison). Tél. (portable).

E-mail.....

En cas d'urgence, prévenir M. Mme Tél.....

COTISATIONS et ASSURANCES

Cotisations obligatoires

Mille et Une Roues : 18 €

Assurance Roller valable 7j/7, 24h/24 dans le monde entier : 9 €

OUI je souhaite souscrire aux options (cocher l'option choisie)

- OPTION 1 : Doublement du capital décès / IPP : 9 €
- OPTION 2 : Triplement du capital décès / IPP 18 €

NON je ne souhaite pas souscrire aux options complémentaires

L'Association informe l'adhérent que la garantie de base "accident corporel" incluse dans la cotisation d'assurance n'est pas obligatoire et que le prix de cette garantie s'élève à 3 euros. L'adhérent a la possibilité de renoncer à cette garantie en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à la société MARSH (Département Sports, Loisirs et Événements - Service Information et Gestion -54, quai Michelet 92210 Levallois-Perret cedex) pour obtenir le remboursement.

Total Adhésion + Assurance(s) : 27 € + =€
(chèque à l'ordre de « Mille et Une Roues »)

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties du contrat d'assurance ainsi que des options facultatives proposées ci-dessus. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Je peux exercer mon droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant et figurant sur ce fichier. Mille et Une Roues s'engage à ne pas diffuser ce fichier.

Signature de l'adhérent (d'un parent si vous êtes mineur) :

Fait à,

Le

Nom du parent (si vous êtes mineur) :

Vous êtes adhérent jusqu'au 31 décembre 2006

Vous recevrez votre carte de membre

BIENVENUE DANS NOTRE ASSOCIATION ET BONNES RANDONNEES !

INFORMATIONS SUR LES ASSURANCES DE MILLE ET UNE ROUES

1) Assurance de base obligatoire

En adhérant à Mille et Une Roues, vous bénéficiez des garanties de base suivantes, obtenues auprès du cabinet MARSCH Courtage.

Garanties individuelles accident (résumé)

- Remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation en complément du régime de prévoyance obligatoire (à concurrence de 100 % du régime de responsabilité de la Sécurité Sociale et dans la limite des frais réels exposés ; frais pharmaceutiques 100 %).
- Frais de prothèse dentaire : 320 €.
- Frais d'optique : 155 €.
- Remboursement du forfait hospitalier, sans limitation ni en montant, ni en durée.
- Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits.
- Capital décès : 30 000 € limité à 10 000 € pour un enfant de moins de 16 ans.
- Capital invalidité : 30 000 € réductible en fonction du taux d'IPP.

Couverture responsabilité civile de l'adhérent

- L'adhérent est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels, immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties.

Garantie protection juridique

- À concurrence de 15 000 € par sinistre ; pour les recours la garantie ne concerne que les préjudices supérieurs à 150 €.

2) Assurances Facultatives

Elles permettent de compléter les garanties dans le cadre de la pratique du roller.

OPTION 1 : Doublement du capital Décès et Invalidité soit 60 000 € limité à 10 000 € en cas de Décès pour les enfants de moins de seize ans.

OPTION 2 : Triplement du capital Décès et Invalidité soit 90 000 € limité à 10 000 € en cas de Décès pour les enfants de moins de seize ans.